Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

IOC-XXVII/2 Annexe 4

Distribution limitée

PARIS, le 15 mai 2013
Original anglais

Vingt-septième session de l'Assemblée
UNESCO, Paris, 26 juin – 5 juillet 2013

Points **4.2** et **6.2** de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DE LA COI POUR 2014-2017

Résumé

Le présent document contient le Projet de programme et de budget de la COI pour 2014-2017 et indique le contexte dans lequel ont eu lieu les délibérations sur les principes directeurs pour l'établissement des priorités en vue de l'allocation des crédits dans le cadre de l'enveloppe budgétaire potentiellement réduite (paragraphes 62 à 66). Les projets de proposition au titre du Programme additionnel complémentaire (CAP) figurent dans un addendum distinct au présent document.

Décision : À la suite des débats tenus en plénière, le présent document sera examiné par le Comité financier statutaire à composition non limitée et la décision se reflétera dans la résolution que celui-ci soumettra à l'Assemblée pour adoption conformément au paragraphe 15 du **projet de Directives révisées pour la préparation et l'examen des projets de résolution**.

INTRODUCTION DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

1. Au sein du système des Nations Unies, la COI joue un rôle reconnu et unique dans le domaine de l'océanographie et des connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des océans. Son statut d'organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO a été soigneusement conçu afin de fournir une plate-forme efficace de coordination, d'information et de partage des connaissances en faveur d'un développement durable et pacifique.

2. La Stratégie à moyen terme de la COI pour 2014-2021 offre aux États membres de la COI l'occasion de définir une vision stratégique commune de la Commission pour les huit prochaines années, de préciser davantage son rôle auprès de ses États membres, des communautés océanographiques et au sein du système des Nations Unies, et de renforcer son impact et sa mise en œuvre.

3. Le Projet de programme et de budget pour 2014-2017 traduit les objectifs stratégiques définis dans la Stratégie à moyen terme en priorités de programme, avec des résultats clairs escomptés au terme de la période quadriennale. Alors que les programmes sont définis pour la période quadriennale 2014-2017, les crédits budgétaires destinés aux programmes sont proposés pour la période biennale 2014-2015, conformément aux résolutions de la Conférence générale de maintenir le cycle biennal pour la répartition du budget et d'évoluer vers une approche de budgétisation axée sur les résultats.

4. La situation financière actuelle est difficile pour l'UNESCO et sa Commission océanographique. Lors de la conception de ce programme quadriennal, il sera capital d'avoir une appréciation réaliste des possibilités et des contraintes existant dans le cadre des budgets disponibles. Les contributions volontaires des États membres aux efforts collectifs de la COI auront une importance encore plus grande que dans le passé.

5. Le principal défi dans les quatre ans à venir consistera à établir un équilibre entre le maintien des programmes opérationnels en cours et la mise en œuvre du mandat principal de la COI dans la recherche, les services et le renforcement des capacités océanographiques, tout en permettant à la Commission d'examiner certaines questions émergentes. Les États membres ont réalisé et continuent de réaliser des investissements considérables dans la recherche océanographique et les infrastructures d'observation de l'océan. Si, en raison de contraintes financières, la COI ne parvient pas à en tirer parti afin d'élaborer un Système mondial coordonné d'observation de l'océan et de fournir les flux de données nécessaires à une Évaluation mondiale de l'état de l'océan, cela conduira non seulement à la perte du rôle de chef de file mais sera aussi, ce qui est encore plus grave, très préjudiciable à la discipline de l'océanographie et des sciences marines.

6. Il est essentiel de continuer à mettre l'accent sur la coordination, l'échange, le lancement d'activités et le renforcement des fonctions clés, la mise en œuvre devant s'effectuer dans une large mesure en collaboration avec les partenaires.

7. Il s'agit d'une mission difficile et exigeante qui nécessitera de précieuses contributions des États membres, en collaboration avec le Secrétariat de la COI.

STRATÉGIE À MOYEN TERME ET PRIORITÉS BIENNALES

8. Le Projet de programme et de budget pour 2014-2015 est élaboré sur la base des contributions apportées par la COI au Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO (projet de 37 C/4) ainsi qu'au Projet de programme et de budget de l'Organisation (projet de 37 C/5), et examiné et affiné par le Groupe consultatif financier intersessions de la COI.

9. Le schéma ci-dessous présente la structure des cadres de programmation et cadres budgétaires de l'UNESCO et de la COI :

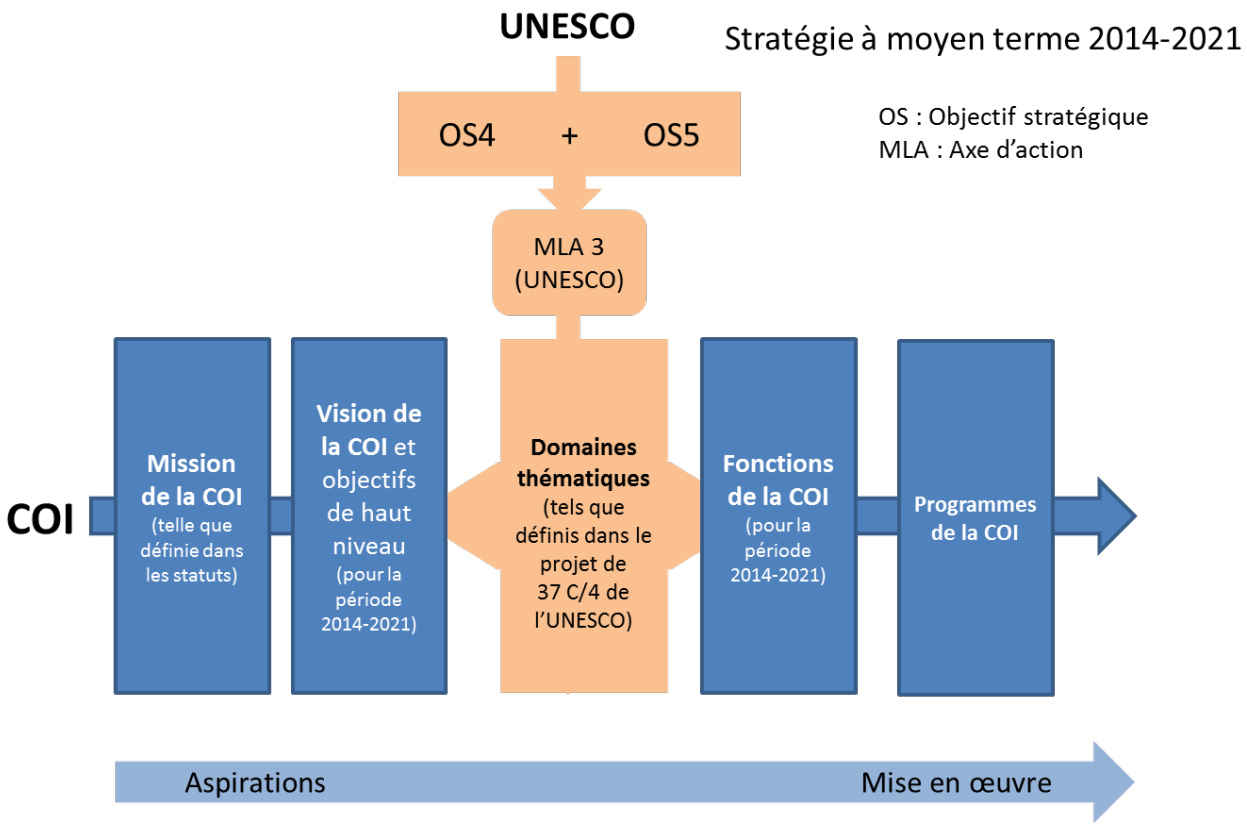

10. Comme l'explique le schéma ci-dessus, la Stratégie à moyen terme de la COI répond également aux objectifs stratégiques 4 et 5 du grand programme II du projet de 37 C/4 de l'UNESCO (La science au service de la paix et du développement durable) :

> Objectif stratégique 4 du projet de 37 C/4 de l'UNESCO : Promouvoir l'interface entre la science, les politiques et la société ainsi que des politiques éthiques et inclusives en faveur du développement durable ;

ainsi que

> Objectif stratégique 5 du projet de 37 C/4 de l'UNESCO : Renforcer la coopération scientifique internationale en faveur de la paix, de la durabilité et de l'inclusion sociale,

et contribue essentiellement aux effets recherchés suivants :

- Reconnaissance dans l'agenda du développement post-2015 des Nations Unies du leadership de l'UNESCO et de ses contributions dans le domaine de la science au service du développement durable ;

- Des partenariats efficaces et opérationnels dans les domaines de l'eau douce, des écosystèmes terrestres, de la biodiversité et de l'océan à la base de l'agenda pour le développement post-2015 ;

- Moyens donnés aux responsables des politiques et aux acteurs concernés de prendre des décisions stratégiques en faveur du développement durable sur la base d'un corpus de connaissances scientifiques interdisciplinaires ;

- Amélioration des capacités océanographiques et des capacités mondiales, régionales et nationales de gestion des risques océaniques ;

Élaboration et mise en œuvre par les États membres, dans toutes les régions, de stratégies de réduction des risques de catastrophe reposant sur des facteurs scientifiques et sociaux par le biais de l'axe d'action(MLA) 3 du Secteur des sciences exactes et naturelles dans le cadre du Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2014-2017 (projet de 37 C/5).

PROJET DE PROGRAMME DE LA COI POUR 2014-2017

Intitulé de l'axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

11. L'océan joue un rôle primordial dans tous les cycles de vie sur la planète, régulant les conditions atmosphériques et le climat, la concentration des gaz dans l'atmosphère et le cycle des nutriments et fournissant d'importantes ressources alimentaires. La majeure partie des océans – environ la moitié de la superficie de la planète qui est le patrimoine commun de toute l'humanité – se situe au-delà des limites des juridictions nationales et nécessite par conséquent l'attention des Nations Unies.

12. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), L'avenir que nous voulons, a souligné que « les océans, les mers et les zones littorales font partie intégrante et essentielle de l'écosystème de la terre et sont indispensables à sa survie… ». Au sein du système des Nations Unies, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) joue un rôle reconnu et unique dans le domaine de l'océanographie et des connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des océans. Conformément à sa mission et à son mandat, la Commission orientera ses actions et activités selon la vision suivante : « une analyse scientifique rigoureuse et une observation systématique des changements du climat mondial et des écosystèmes océaniques serviront de base à une gouvernance planétaire pour un océan sain et une gestion mondiale, régionale et nationale des risques et des ressources de l'océan ».

13. Plus particulièrement, la COI aspire à aider les États membres à atteindre les objectifs suivants, en veillant notamment à ce qu'ils aient tous les capacités nécessaires pour y parvenir :

- des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables ;
- des systèmes d'alerte rapide efficaces et des mécanismes de préparation aux tsunamis et aux aléas naturels liés aux océans efficients ;
- renforcement de la résilience face au changement et à la variabilité du climat par des services et des stratégies d'adaptation et de mitigation scientifiquement fondés ;
- amélioration des connaissances concernant les questions d'actualité dans le domaine de l'océanographie.

14. La stratégie de mise en œuvre de la COI s'organise autour d'un cadre conceptuel de fonctions nécessaires pour progresser vers la réalisation de sa Vision et de ses objectifs :

A. Favoriser la recherche pour renforcer la connaissance des processus océaniques et côtiers ainsi que des effets de l'activité humaine sur ces processus *[Recherche océanographique]*

B. Entretenir, renforcer et intégrer les systèmes mondiaux d'observation, de données et d'information relatifs à l'océan *[Système d'observation/gestion des données]*

C. Développer les systèmes d'alerte rapide, les services et les mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunamis et autres aléas liés aux océans *[Alerte rapide et services]*

D. Soutenir l'évaluation et l'information pour améliorer l'interface entre science et politique *[Évaluation/information pour l'élaboration de politiques]*

E. Renforcer la gouvernance des océans grâce à une base de connaissances partagée et à l'amélioration de la coopération régionale *[Gestion et gouvernance durables]*

F. Développer les capacités institutionnelles dans l'ensemble des fonctions susmentionnées, en tant que fonction transversale *[Développement des capacités].*

15. Les six *fonctions* susmentionnées soutiennent la réalisation des résultats escomptés suivants identifiés dans le 37 C/5 :

Résultat escompté 6 : Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan

Concerne essentiellement les fonctions A et B de la COI :

Justification/questions à examiner :

Le changement climatique et l'impact grandissant de l'activité humaine sur l'environnement marin remet en question la durabilité des services écosystémiques fournis par l'océan. L'accroissement de la population humaine dans les zones côtières augmente la vulnérabilité face aux aléas naturels liés aux océans et souligne l'importance des ressources marines pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les risques que représente le changement environnemental planétaire pour les écosystèmes océaniques doivent être évalués à plusieurs échelles, ce qui exige de coordonner soigneusement des études pluridisciplinaires et de synthétiser les résultats obtenus sous des formes adaptées à la communication et à l'utilisation par les responsables.

Améliorer la base des connaissances scientifiques sur les processus océaniques et côtiers est donc un facteur essentiel pour gérer la relation entre l'homme et l'océan. L'océanographie a considérablement progressé, mais il subsiste de nombreux domaines pour des travaux de recherche active, ce qui nécessite une coordination mondiale en vue de constituer une vue d'ensemble complète.

Pour répondre à ces questions d'ordre sociétal et scientifique, des observations continues de l'océan sur une période prolongée sont indispensables, car elles enrichissent le corpus des connaissances acquises et servent de base à l'application de ces données. Ces observations doivent être coordonnées selon des normes communes et intégrées pour obéir à de multiples objectifs. Les nouvelles techniques et variables d'observation devront être prises en compte quand elles seront prêtes, et les capacités mondiales pour réaliser ces observations devront être renforcées. Les données collectées devront être gérées et partagées à l'échelle planétaire. De même, les connaissances scientifiques et technologiques, les rapports et les documents de recherche devront être librement diffusés dans le monde entier.

Stratégie :

Le Programme mondial OMM-COI-CIUS de recherche sur le climat (PMRC) organise des projets à grande échelle d'observation et de modélisation en climatologie et offre un forum international pour coordonner les travaux de milliers de climatologues, permettant de disposer des meilleures informations possibles sur le climat.

Il est capital de comprendre et de quantifier le rôle de l'océan en tant que puits naturel de CO_2 afin d'établir des scénarios de stabilisation des émissions à l'échelle internationale et de comprendre le rôle que l'océan jouera à l'avenir dans des conditions climatiques en évolution.

Une coopération et une coordination internationales soutenues sont nécessaires pour brosser un tableau de la situation mondiale. Une activité axée sur les sources et puits de carbone océanique, mise en œuvre par l'intermédiaire du Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP), fournit à la COI/UNESCO et aux États membres des conseils scientifiques et techniques sur les questions relatives au carbone océanique, à l'acidification des océans, au carbone bleu et à l'atténuation du changement climatique grâce à la gestion des écosystèmes marins.

Le développement pérenne du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) repose sur une définition commune des besoins en matière d'observation, en vue de répondre à des questions d'ordre scientifique et sociétal, et sur une coordination intergouvernementale des observations menées au niveau national depuis l'espace et *in situ* au sein d'un système planétaire fondé sur des normes et une action commune. Le GOOS offre une plate-forme pour cette collaboration et le renforcement des capacités nationales. Il cherche, au sein d'un Cadre pour l'observation de l'océan, à maintenir les observations actuelles, à les étendre à de nouvelles variables au service de nouveaux impératifs sociétaux et à renforcer l'aptitude et la capacité à observer l'océan. La Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM) est pour le GOOS un important organe de mise en œuvre. Le PMRC et la JCOMM participent tous deux au Système mondial OMM-COI-PNUE-CIUS d'observation du climat (SMOC). Les activités de gestion des données et des informations sont coordonnées par l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI par le biais de projets tels que le Portail IODE des données océanographiques (ODP), le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs, le portail OceanKnowledge et d'autres.

Les programmes financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) tels que le réseau des Grands écosystèmes marins (LME) et le Programme d'évaluation des eaux transfrontalières (TWAP) constituent des plates-formes adaptées pour fournir des données quantitatives et des indicateurs de changements environnementaux, ainsi que des outils permettant d'opérer des comparaisons scientifiques à des échelles appropriées.

Indicateurs de performance	**Indicateurs de référence**
Nombre d'initiatives internationales renforçant les liens entre le PMRC et les priorités et programmes scientifiques de la COI dans le cadre des activités des projets et programmes du PMRC	• Création d'au moins deux groupes de travail d'intérêt commun pour la COI et le PMRC afin d'élargir la recherche sur le climat et la recherche océanographique [point de départ : 1 groupe de travail en 2009-2012]
(i) Nombre d'accords internationaux sur les normes et méthodologies établis et mis en œuvre (ii) Augmentation du partage de données entre les programmes internationaux sur le carbone et les organismes de recherche	• Publication de guides de meilleures pratiques et mise en œuvre de méthodologies par au moins 25 organismes de recherche nationaux [point de départ : aucun point de départ spécifié] • Augmentation de 15 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO_2 à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2017 [point de départ : 6,3 millions de données sur le CO_2 dans les eaux de surface en 2012]
Maintien et diversification des investissements par les États membres pérennisant les niveaux de mise en œuvre des observations océaniques *in situ* et spatiales relatives au climat et aux conditions météorologiques	• Objectifs de mise en œuvre maintenus ou portés au-delà de 62 % [point de départ : 62 % de mise en œuvre par rapport aux objectifs du SMOC/GOOS en 2013]

	• Augmentation de 33 % du nombre d'États membres contribuant aux réseaux d'observation continue de l'océan à l'échelle des bassins et à la coordination technique [point de départ : 6 États membres ont contribué financièrement à la coordination technique du réseau d'observation du JCOMMOPS par l'intermédiaire de la COI en 2012]
Augmentation du nombre de besoins d'observation durable définis pour les variables océaniques essentielles (EOV), réalisation d'évaluations du niveau de préparation, y compris pour les variables géochimiques, biologiques et écosystémiques, et intégration de nouveaux réseaux pour l'observation durable de ces variables au sein du GOOS et/ou de la JCOMM	• Définition des besoins pour 10 nouvelles variables océaniques essentielles lorsque c'est faisable et que l'importance de la variable est élevée [point de départ : à l'heure actuelle, des EOV géochimiques sont définies pour le carbone océanique, mais pas pour l'acidification des océans, et il n'en existe aucune concernant la biodiversité/l'écosystème] • Coordination de deux nouveaux réseaux d'observation pour les EOV non physiques par le biais du GOOS et du Groupe de coordination des observations de la JCOMM [point de départ : les séries chronologiques OceanSITES et les réseaux mondiaux GO-SHIP de levés hydrographiques répétés s'occupent actuellement des EOV non physiques]
Nombre de projets lancés afin de renforcer les alliances régionales pour le GOOS dans les pays en développement, à l'aide d'outils communs d'observation et de modélisation visant à fournir des services locaux basés sur les observations océaniques	• Lancement de projets dans trois alliances régionales pour le GOOS [point de départ : des projets de modélisation sont menés dans le cadre du SEA-GOOS et du MONGOOS, et d'autres voient le jour dans le cadre de l'IO-GOOS]
(i) Nombre d'institutions partageant des données et des informations par le biais du réseau IODE de centres de données et de bibliothèques spécialisées en océanographie (ii) Nombre d'enregistrements de données mis à disposition par le biais des portails OBIS et ODP et des dépôts d'archives océanographiques en ligne OceanDocs, et (iii) Nombre de publications mentionnant le système OBIS	• (i) Fin 2017 : 120 centres de données partageant des données par le biais de l'IODE [point de départ : 80 centres de données partageant des données par le biais de l'IODE fin 2012] • (ii) Fin 2017 : augmentation de 1,5 million du nombre de données de l'OBIS [point de départ : 35 millions fin 2012] ; nombre d'ensembles de données de l'ODP porté à 300 [point de départ : 100 fin 2012] ; nombre d'archives OceanDocs porté à 8 000 [point de départ : 4 000 fin 2012] • (iii) 320 citations d'ici à fin 2017 [point de départ : 80 en 2012]
Mise à disposition d'informations (indices et tendances sur la diversité des espèces de l'échelle mondiale à l'échelle locale, sur la composition des communautés ainsi que sur les modifications des aires de répartition des	• Mise à jour des cartes de la diversité des espèces dans le monde (nombre d'espèces, indices de Shannon et de Hulbert) de manière plus régulière et plus fréquente, après chaque téléchargement de

espèces) adaptées aux utilisateurs finals et aux décideurs	nouvelles données – en moyenne 5 fois par an [point de départ : une fois par an d'ici à fin 2013] • Publication d'ici à fin 2014 des premières cartes de tendances sur la diversité des espèces et la modification des aires de répartition des espèces, et mise à jour après chaque téléchargement de nouvelles données – en moyenne 5 fois par an [point de départ : N/D]
Nombre d'initiatives scientifiques internationales axées sur le fonctionnement de l'écosystème marin et sur l'impact du changement et de la variabilité sur les services écosystémiques, auxquelles participent des organismes de recherche nationaux	• Réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables [point de départ : 10 en 2012]

Résultat escompté 7 : Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques

Concerne essentiellement les fonctions C et D de la COI :

Justification/questions à examiner :

Le bien-être humain relatif à l'océan dépend de l'application d'un corpus de connaissances scientifiques par le biais de services d'alerte rapide et de services durables pour la protection de la vie, de la santé et des biens sur les côtes et en mer, de l'éducation aux risques et d'évaluations scientifiques, en vue d'éclairer des politiques et des actions en relation avec l'environnement et le climat.

Réduire les pertes en vie humaines et en moyens de subsistance engendrées par les tsunamis nécessite d'évaluer le risque de tsunami, de mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis (TWS) et d'enseigner les mesures de préparation aux populations exposées. La prestation de services d'alerte rapide pour les glaces de mer, les vagues, les ondes de tempête et les efflorescences algales nuisibles exige une coordination intergouvernementale et la promotion de normes et de bonnes pratiques communes. Beaucoup de ces services reposent sur le développement de systèmes de prévision océanique opérationnels.

Veiller à ce que les cycles de prise de décision et d'élaboration des politiques soient pleinement étayés par des connaissances scientifiques sur l'océan exige de développer des interfaces spécifiques entre science et politique. Les évaluations scientifiques réunissent les meilleures données scientifiques disponibles pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions et d'actions éclairées. Elles sont complétées par des outils d'information pour l'aide à la décision ainsi que par des pratiques d'essai et de partage des meilleures pratiques de gestion relatives au climat et au milieu marin.

Stratégie :

Le Programme de la COI relatif aux tsunamis, parce qu'il coordonne les réunions régionales et les actions de développement des capacités et soutient les projets nationaux et régionaux, est un acteur clé de la mitigation des risques de tsunami au niveau mondial.

Les services relatifs aux glaces de mer, vagues, ondes de tempête ainsi qu'aux systèmes opérationnels de prévision océanique sont coordonnés au niveau intergouvernemental par le biais de la JCOMM, avec le concours d'organismes océaniques et de services météorologiques partout dans le monde.

La formation et l'éducation des parties prenantes constituent l'une des principales activités du Programme de la COI relatif aux tsunamis. Le Programme OceanTeacher de l'IODE permet de mieux garantir l'impact à long terme et les possibilités de réutilisation du contenu des formations. Par ailleurs, il sera possible de faire appel aux centres de formation régionaux qu'il est prévu de créer dans le cadre du programme « de salle de classe mondiale d'OceanTeacher (OceanTeacher Global Classroom).

Plusieurs évaluations mondiales seront publiées dans les prochaines années (1re évaluation mondiale de l'état de l'océan en 2014, 4e édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique en 2014, et 1re évaluation de l'IPBES en 2018). La composition des espèces est un indicateur fondamental de la biodiversité. Une grande diversité d'espèces est indispensable au maintien des fonctions des écosystèmes et peut être considérée comme un indicateur essentiel de la santé des océans. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI, plus grande base de données mondiale en ligne et en libre accès sur la diversité, la répartition et l'abondance de l'ensemble des espèces marines, est une source mondiale importante d'informations sur la biodiversité marine. Elle fournit des données de base importantes par rapport auxquelles les évolutions futures pourront être mesurées, et permet d'identifier les points chauds et les tendances dans la répartition des espèces. Le système OBIS fournira des données et des informations telles que des indices de diversité et des graphiques de tendances qui seront utilisés dans le cadre des évaluations de la biodiversité à l'échelle mondiale et régionale.

L'augmentation des apports en nutriment a été associée à l'apparition de vastes efflorescences algales nuisibles, entraînant une anoxie, voire des effets toxiques ou néfastes sur les ressources halieutiques, les écosystèmes, la santé humaine ou les activités de loisir. La prolifération des microalgues dans les eaux marines ou saumâtres peut provoquer une mortalité massive des poissons, contaminer les fruits de mer et modifier les écosystèmes d'une manière que les humains considèrent comme préjudiciable. Beaucoup de sources de nutriments peuvent accélérer l'apparition de ces efflorescences algales nuisibles (HAB). Les rejets de phosphore dans l'océan ont triplé par rapport à leurs niveaux pré-industriels et ceux d'azote ont augmenté dans des proportions encore plus grandes, surtout depuis quarante ans. Le Programme international sur les efflorescences algales nuisibles (I-HABP) de la COI et le projet N-CIRP (Programme de recherche de la COI sur les nutriments et leur impact côtier), financé par le FEM, constituent des plates-formes adaptées pour l'observation, la modélisation et la gestion des apports en nutriments et des efflorescences algales nuisibles à échelle locale et régionale.

Le rapport des Nations Unies sur l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan (approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies) analysera régulièrement les résultats les plus récents en termes d'observations, d'impacts, de tendances et de projections afin de conseiller les décideurs, les spécialistes et le grand public sur les conditions des écosystèmes marins, en rendant compte de l'état actuel, des tendances récentes, des influences sur la santé de l'océan ainsi que des aspects socioéconomiques. Cette évaluation mondiale fera le bilan de santé de l'océan et devrait être publiée en 2014, avec le soutien technique et scientifique de la COI.

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
(i) Systèmes harmonisés et normalisés de surveillance des aléas côtiers et d'alerte dans les quatre régions (ii) Harmonisation des plans d'adaptation et de mitigation dans la plupart des pays vulnérables frappés par des aléas côtiers	• Harmonisation et interopérabilité des systèmes d'alerte aux tsunamis en cours dans quatre régions [point de départ : d'ici à fin 2013, harmonisation du dispositif de mesure du niveau de la mer uniquement, dans tous les systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis] • Organisation d'au moins 6 ateliers sur l'évaluation des aléas côtiers dans un cadre global d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques [point de départ : 1 atelier organisé d'ici à fin 2013]
Nombre d'initiatives scientifiques et de renforcement des capacités axées sur l'amélioration de la surveillance et de la gestion (i) des efflorescences algales nuisibles et de leurs impacts et (ii) de la charge en nutriments, auxquelles participent des organismes de recherche nationaux	• Mise en œuvre d'au moins 12 activités de renforcement des capacités [point de départ : 10 activités pour 2010-2013] • Au moins 27 organismes de recherche nationaux participant à la mise en œuvre des projets scientifiques de la COI [point de départ : >25 organismes participants en 2010-2013]
Nombre d'États membres bénéficiant de meilleures capacités relatives aux systèmes opérationnels de prévision océanique	• Publication et utilisation, dans le cadre d'activités de développement des capacités, d'un « Guide pour les systèmes opérationnels de prévision océanique » de la JCOMM (JCOMM « Guide for Operational Ocean Forecats Systems ») [point de départ : en 2013, il n'existe qu'une ébauche du guide, et aucun État membre ne bénéficie d'activités spécifiques de développement des capacités de la COI dans l'utilisation des modèles de prévision océanique]
Mise à disposition des États membres, par le biais d'OceanTeacher, des matériels pédagogiques (de formation) utilisés dans le cadre des activités de renforcement des capacités relatives aux systèmes d'alerte rapide et aux mesures de mitigation et d'adaptation	• Nombre de matériels pédagogiques et de cours disponibles porté à 10 d'ici à fin 2017 [point de départ : 1 seul fin 2013]
(i) Nombre d'ateliers régionaux et de stages de formation sur l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan organisés avec le soutien de la COI (ii) Publication du premier rapport sur l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan avec le soutien technique et scientifique de la COI (iii) Nombre d'évaluations des écosystèmes réalisées au niveau régional	• Organisation, avec le soutien de la COI, d'au moins 6 ateliers régionaux/stages de formation sur l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan [point de départ : 3 en 2011-2012] • Publication d'ici à fin 2014 de la première édition du rapport sur l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan [point de départ : N/D] • Réalisation d'au moins 64 évaluations d'écosystèmes marins comparables au niveau des régions/LME [point de départ : 10 en 2012]

Résultat escompté 8 : Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières

Concerne essentiellement les fonctions E et F de la COI :

Justification/questions à examiner :

Du fait que l'océan ne connaît aucune frontière politique ou géographique et que les activités menées dans les eaux d'un pays peuvent avoir sur lui des répercussions à l'échelle mondiale, il est indispensable que tous les pays coordonnent leurs actions et leurs activités et disposent des capacités nécessaires pour gérer les eaux relevant de leur juridiction. Depuis 1960, la COI coordonne des initiatives planétaires dans le domaine de l'océanographie par l'intermédiaire de son Assemblée et de ses organes régionaux et fait connaître ce rôle grâce à des activités de sensibilisation. Pour s'acquitter de son agenda mondial, la Commission océanographique a apporté une contribution substantielle à la Conférence Rio + 20 et à son document final, « *L'avenir que nous voulons* », ainsi qu'au *Pacte pour les océans* du Secrétaire général des Nations Unies et au Partenariat mondial pour les océans établi par la Banque mondiale. Elle prévoit de continuer d'assumer cette mission en élaborant un rapport mondial sur les sciences océaniques.

Conformément à la priorité de l'UNESCO et de la COI pour l'Afrique et compte tenu du développement rapide que connaît cette partie du monde, une attention particulière sera accordée à l'Afrique.

Stratégie :

Des directives sur la politique générale et les grandes lignes de l'activité de la Commission seront fournies par les organes directeurs de la COI (Assemblée et Conseil exécutif), et mises en œuvre par les organes subsidiaires régionaux.

Afin de remplir son agenda mondial, la COI élaborera une nouvelle stratégie de développement des capacités qui permettra d'améliorer considérablement les qualifications océanographiques des ressortissants de ses États membres au niveau de l'enseignement supérieur formel, notamment par le biais d'une formation dispensée par son Académie OceanTeacher. Cette initiative de développement des capacités a pour objectif de faire en sorte que les États membres disposent d'un noyau de spécialistes hautement qualifiés en sciences de la mer capables de conseiller leur gouvernement sur la manière de gérer leurs océans et leurs côtes. Dans le même temps, elle vise à diffuser plus largement les compétences de ce groupe initial grâce à des formations nationales. Un vivier d'océanographes qualifiés veille à ce que les États membres les moins avancés et en développement disposent des capacités locales nécessaires pour recevoir les technologies marines qui seront transférées des États membres plus développés. En fait, cette nouvelle stratégie de renforcement des capacités créera les conditions qui permettront à la COI de remplir le mandat qui lui a été confié par les Nations Unies dans le domaine du transfert des techniques marines.

Les stagiaires actuels de l'Académie OceanTeacher seront suivis tout au long de leur carrière et interrogés sur l'utilisation de l'expertise acquise.

En tant que mécanisme de reddition de comptes, le Rapport mondial sur les sciences océaniques de la COI offrira un moyen de recenser et d'évaluer les capacités humaines et institutionnelles des États membres en matière de recherche marine et de gestion des observations et des données/informations océanographiques et donnera un aperçu mondial des principales évolutions et tendances dans les domaines de la technologie marine, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.

Un soutien technique sera fourni afin d'aider les États membres à appliquer les outils de gestion écosystémique dans leurs eaux nationales. L'initiative de la COI sur l'aménagement de l'espace marin sera étendue à d'autres régions ainsi qu'aux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Par l'intermédiaire du Programme sur les grands écosystèmes marins (LME) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la COI pilotera la mise en place d'un réseau international de spécialistes des LME à travers le renforcement du partage et de l'application des connaissances et des outils d'information.

Après sa création en 2012, la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents ont tenu 2 réunions et élaboré un plan stratégique. Une réunion des donateurs sera organisée afin de financer les projets prioritaires de la Sous-Commission.

Indicateurs de performance	**Indicateurs de référence**
Pourcentage de spécialistes des sciences de la mer par rapport au nombre total de scientifiques dans un pays	• Augmentation de 5 % [point de départ : données nationales existantes]
Nombre de scientifiques utilisant dans leur travail l'expertise acquise par le biais d'OceanTeacher	• Au moins 25 % des experts formés par le biais d'OceanTeacher déclareront utiliser dans leur travail quotidien l'expertise acquise [point de départ : N/D]
Nombre de pays répondant aux questionnaires et contribuant au Rapport mondial sur les sciences océaniques	• Fourniture d'apports (données, questionnaires) au premier rapport par au moins 50 pays • Présentation du premier Rapport mondial sur les sciences océaniques [point de départ : N/D]
Nombre de pays suivant les orientations de la COI en matière de gestion par zone et participant activement à des projets/programmes régionaux	• Notification de la mise en œuvre des orientations de la COI par 20 pays au moins et de la participation de 30 pays à des projets régionaux [point de départ : notification de la mise en œuvre par 12 pays et de la participation de 20 pays à des projets régionaux]
Volume des fonds extrabudgétaires supplémentaires mobilisés et nombre de projets supplémentaires mis en œuvre par l'IOCAFRICA grâce à ces fonds	• Mobilisation d'au moins 2 millions de dollars de fonds extrabudgétaires [point de départ : 150 000 dollars en 2012] • Lancement d'au moins 5 nouveaux projets par le Secrétariat d'IOCAFRICA [point de départ : aucun en 2012]

16. Les programmes de la COI contribueront également à la réalisation des priorités globales de l'UNESCO : Afrique et Égalité des genres.

Priorité globale Afrique de l'UNESCO :

17. L'Afrique est une priorité absolue et la COI veillera à ce qu'elle soit intégrée dans tous ses programmes et à ce qu'il en soit tenu compte dans les indicateurs de performance. L'importance accordée à l'Afrique est soulignée par la récente création de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) et la nomination d'un Secrétaire à plein temps pour la Sous-Commission. Depuis sa mise en place en 2012, la Sous-Commission a tenu deux réunions et élaboré un plan stratégique. L'IOCAFRICA a reçu un soutien à la fois en espèces et en nature de la part des États membres, auxquels une mobilisation accrue sera demandée afin

de garantir le succès de la Sous-Commission. Par ailleurs, les programmes seront davantage décentralisés afin d'assurer la proximité avec les États membres.

18. La COI apportera sa contribution à :

Priorité Afrique – Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe

Résultat escompté AF1 : Prise en compte des besoins des États membres d'Afrique en matière de connaissances scientifiques et de renforcement des capacités dans les domaines de l'océanologie, de l'observation de l'océan, de l'atténuation des risques océaniques et de la gestion des données

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
Nombre de pays répondant aux questionnaires et contribuant au Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques	• Au moins 8 pays africains [point de départ : N/D]
Pourcentage de spécialistes des sciences de la mer par rapport au nombre total de scientifiques dans un pays	• Augmentation de 5 % [point de départ : données nationales existantes]
Nombre de scientifiques utilisant dans leur travail l'expertise acquise par le biais d'OceanTeacher	• Au moins 25 % des experts formés par le biais d'OceanTeacher déclareront utiliser dans leur travail quotidien l'expertise acquise [point de départ : N/D]

Résultat escompté AF5 : Amélioration de la capacité des États membres africains à évaluer les risques et à fournir une alerte précoce pour les risques naturels ainsi qu'à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans des plans nationaux, en particulier des plans et programmes éducatifs

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
• Des systèmes harmonisés et normalisés de surveillance des tsunamis couvrant les côtes du nord-ouest de l'Afrique	• Le Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes couvre le Maroc, la Mauritanie et le Cap-Vert [point de départ : pas de couverture à l'heure actuelle]
• Nombre de pays soutenus ayant amélioré leur résilience et accru leur capacité de réduction des risques de catastrophe grâce à la production/diffusion de connaissances, à des formations, des outils et des activités de plaidoyer	• Au moins 5 États membres bénéficient d'une formation à l'évaluation des aléas côtiers [point de départ : 3 fin 2013]

Priorité globale Égalité des genres de l'UNESCO :

19. L'approche de l'UNESCO concernant la priorité globale Égalité des genres s'articule autour de deux axes principaux : la programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres, visant l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des hommes, et la prise en compte des questions d'égalité des genres dans l'ensemble des politiques, programmes et initiatives.

20. La contribution de la COI à la priorité globale Égalité des genres mettra en particulier l'accent sur l'une des mesures prévues, qui consiste à veiller à ce que la coopération scientifique internationale en faveur de la paix et du développement durable permette aux femmes et aux hommes d'être représentés et de faire entendre leur voix ainsi qu'à créer les conditions nécessaires pour que les femmes et les hommes deviennent des acteurs de la mitigation, de l'adaptation, de la résilience et de la durabilité.

21. La COI est résolue à favoriser la parité hommes-femmes au sein de la communauté océanographique, à encourager des activités faisant participer les femmes à la recherche océanographique grâce à des mesures et des politiques efficaces, ainsi qu'à promouvoir des modèles pour les jeunes femmes scientifiques.

22. Par ailleurs, l'égalité des genres sera intégrée dans les objectifs de haut niveau de la COI :

- Des systèmes d'alerte rapide efficaces et des mécanismes de préparation aux tsunamis et aux aléas naturels liés aux océans efficients :

23. Les femmes, qui sont plus vulnérables du point de vue social, économique et politique dans la plupart des sociétés, sont plus durement touchées que les hommes par les catastrophes naturelles. Des mécanismes de préparation et de sensibilisation tenant compte du genre doivent donc être élaborés en intégrant la dimension de genre dans la gouvernance et les dispositions institutionnelles relatives à l'alerte rapide en tant que question transversale.

- Renforcement des capacités pour une gestion durable de l'océan et des zones côtières :

24. La gestion des zones côtières et de l'océan porte sur l'utilisation des ressources côtières et marines, leur accès et leur contrôle qui sont affectés par le système de genre dominant dans une communauté donnée. Des processus organisationnels visant à favoriser l'acquisition de connaissances et d'expériences par les femmes dans le domaine de l'interaction avec l'écosystème marin devraient donc être mis en place.

PROJET DE BUDGET DE LA COI POUR 2014-2015 (SCÉNARIO UNESCO : 653 MILLIONS DE DOLLARS) (ENVELOPPE BUDGETAIRE GLOBALE)

25. Conformément aux décisions des organes directeurs de l'UNESCO d'évoluer vers une approche de budgétisation axée sur les résultats, le Programme et le budget de la COI pour 2014-2015 s'articulent autour des résultats escomptés.

26. Dans le budget à croissance nominale zéro de 653 millions de dollars présenté par la Directrice générale aux États membres de l'UNESCO, une allocation nette de 11 855 000 dollars a été attribuée à la COI. Le montant de 12 028 000 dollars qui figure dans le projet de 37 C/5 publié inclut la quote-part des dépenses communes gérées centralement revenant à la COI.

27. Afin de permettre une comparaison pertinente avec l'allocation budgétaire de la COI pour 2012-2013 (36 C/5), il convient de noter que les coûts de la dotation en personnel d'un montant de 6 966 000 dollars figurant dans le 36 C/5 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance d'emploi de 5 %, qui correspond aux niveaux de vacance estimés pour l'exercice biennal. Étant donné la situation financière durant l'exercice biennal 2012-2013 en cours et la suspension de tous les postes vacants afin de générer des économies et dégager autant de fonds que possible pour les activités de programme, un nombre très réduit de postes indispensables pour l'accomplissement des missions de l'Organisation devraient être ouverts au recrutement. Par conséquent, un taux de vacance d'emploi de 0 % a été appliqué. L'abaissement du taux de vacance d'emploi de 5 % (36 C/5) à 0 % (dans le projet de 37 C/5) fait passer les coûts de personnel de 6 966 000 dollars à 7 332 500 dollars compte tenu du nombre et du niveau des postes, vu que les coûts de personnel sont budgétés à 100 % des coûts standard au lieu de 95 %.

28. Par ailleurs, la réévaluation des coûts de la même dotation en personnel aux coûts standard du 37 C/5 afin de couvrir les augmentations statutaires suppose que le coût d'une dotation en personnel identique à celle du 36 C/5 approuvé s'élèverait à 7 889 000 dollars dans le 37 C/5.

29. En soustrayant la dotation en personnel réévaluée de l'allocation totale de 11 855 000 dollars, il reste un montant de 3 966 000 dollars pour les activités de programme. Le budget des activités de programme de la COI au titre du 36 C/5 approuvé s'élevait à 3 439 400, y compris la part des dépenses communes de l'UNESCO revenant à la Commission. La COI a également reçu 100 000 dollars supplémentaires au titre de la Plate-forme intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique, ce qui signifie que l'allocation budgétaire proposée pour la COI dans le projet de 37 C/5 (scénario de 653 millions) suppose une augmentation nominale d'environ 500 000 dollars.

COMPARAISON DES ALLOCATIONS 36 C/5 avec coûts de personnel réévalués à 100 % des coûts standard du 37 C/5 par rapport au projet de 37 C/5 (653 millions de dollars)			
	36 C/5 approuvé	***Projet de 37 C/5 (653 millions de dollars)***	***Différence***
Programme[1]	3 439 400	3 684 000	244 600
Personnel	7 889 000	8 171 000	282 000
TOTAL	11 328 400	11 855 000	526 600

PRINCIPES DIRECTEURS, BESOINS ESSENTIELS ET INITIATIVES ÉMERGENTES

30. Les allocations budgétaires proposées s'inspirent d'une série de principes fondamentaux et de l'analyse des tendances budgétaires des années précédentes, afin de garantir la continuité du programme tout en proposant également de nouvelles initiatives. La présentation d'informations claires et transparentes sur la composante intergouvernementale des programmes et les coûts correspondants, ainsi que sur les engagements juridiques de la Commission, permettra aux organes directeurs de prendre des décisions éclairées. **Suite à l'expérience acquise pour faire face aux contraintes financières de l'exercice biennal 2012-2013, tout a été mis en œuvre afin de réduire les coûts des réunions statutaires et les dépenses de fonctionnement grâce à un certain nombre de mesures de rentabilité.**

31. Dans le cadre des difficultés financières actuelles, la préoccupation la plus grave concerne la vulnérabilité des effectifs de la COI. Le gel de deux postes du cadre organique financés par le budget ordinaire (un poste de la JCOMM et un poste de responsable exécutif) a restreint sa capacité d'exécution, eu égard notamment aux activités de la JCOMM et du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS), mais c'est la suspension des contributions volontaires des États-Unis à la Commission qui a eu l'impact le plus important en termes de personnel puisqu'elle a entraîné la perte de cinq postes (deux postes du Centre JCOMM de soutien pour les plates-formes d'observation *in situ* et un poste de coordonnateur auprès de l'OMM pour le Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC) ; un administrateur du Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP) et un responsable de projet adjoint du Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) du CIUS). Bien qu'elle ait réussi à maintenir sa participation aux programmes grâce à des partenariats avec l'OMM et le SCOR, la COI a clairement perdu de son leadership et de son impact, et ses activités en tant que plate-forme de coordination du système d'observation de l'océan par le biais du GOOS et de la JCOMM sont géographiquement dispersées.

[1] Par souci de simplification, la comparaison se base sur le montant de 3 439 400 dollars pour l'allocation du programme 36 C/5, étant donné que les contributions aux dépenses communes et l'allocation additionnelle au titre de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique s'annulent plus ou moins.

32. La dotation en personnel proposée dans le cadre du scénario de 653 millions de dollars du projet de 37 C/5 reflète un certain nombre de choix de recrutement, fondés sur des priorités. Par rapport à la dotation en personnel du 36 C/5 approuvé, dont les coûts ont été réévalués à 100 % des coûts standard du 37 C/5, l'augmentation totale s'élève à 282 000 dollars, ce qui représente la différence entre :

- le coût des nouveaux postes proposés :

  au Siège : 1 rédacteur Web junior du cadre organique à temps partiel (en commun avec SC)

  hors Siège : 1 poste du cadre organique à temps plein pour l'OBIS et le GOOS (Ostende)
  1 poste du cadre organique à temps plein pour l'IOCARIBE (Carthagène)
  Contribution en faveur d'un poste SC au Bureau de New York

- **et les économies résultant de :**

  au Siège : la suspension du poste responsable exécutif (fonction qui sera assumée par l'AO/COI)
  l'abolition d'un poste de catégorie G et le déclassement d'un autre
  l'abolition de la contribution de la COI en faveur du poste SC à Kingston (actuellement 20 % IOCARIBE)

RÉTABLISSEMENT D'UN POSTE GELÉ POUR LA JCOMM ET ÉLARGISSEMENT DE SON CHAMP D'ACTION AFIN D'INCLURE LE NEAMTWS :

33. Le poste « JCOMM » de la classe P-3 qui avait été suspendu en 2012-2013 sera ouvert au recrutement dans le cadre du scénario de 653 millions de dollars du projet de 37 C/5, et couvrira le Secrétariat de la JCOMM et du GIC/NEAMTWS. En ce qui concerne la JCOMM, le poste sera axé sur le domaine d'activité relatif aux systèmes de prévision et aux services pour lequel la COI est responsable du développement, de la normalisation, de l'intercomparaison et du renforcement des capacités relatives aux systèmes opérationnels de prévision océanique. Le spécialiste du programme contribuera également aux activités de la JCOMM dans les domaines de la normalisation et du développement des services opérationnels pour les glaces de mer, les ondes de tempête et les vagues ainsi que des services de sécurité maritime. Le soutien global de la COI en faveur de la JCOMM sera maintenu grâce à la redistribution des tâches du domaine d'activité relatif aux observations à un spécialiste de programme du GOOS. En retour, le GOOS recevra un soutien renforcé de la part du spécialiste du programme pour la biodiversité (voir ci-après). L'autre moitié du poste soutiendra la coordination intergouvernementale du développement du NEAMTWS, qui se trouve dans une phase de démarrage cruciale et qui nécessite une coordination régulière afin de poursuivre son développement. Trois centres candidats aux fonctions de Responsables régionaux de la veille aux tsunamis sont entrés en service en juillet/août 2012 et deux autres devraient suivre en 2014. Les activités de coordination sont axées sur (i) la normalisation et l'harmonisation du fonctionnement des candidats aux fonctions de Responsables régionaux de la veille aux tsunamis du NEAMTWS ; (ii) le renforcement du système de détection de tsunamis en Afrique du Nord, et (iii) le renforcement de la préparation et de la sensibilisation dans de nombreux États membres du NEAMTWS par le biais du Centre d'information sur les tsunamis pour l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes. En l'absence de soutien, la COI ne disposera pas du personnel et des fonds suffisants pour conduire les activités de coordination du NEAMTWS et du Centre d'information sur les tsunamis pour l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes après le 31 décembre 2013.

BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES : L'OBIS ET LE GOOS :

34. L'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/63/111) s'est déclarée gravement préoccupée par les effets néfastes, actuels et prévus, des changements climatiques sur le milieu marin et la diversité biologique marine. Toutefois, en l'absence de données biologiques précises, reproductibles et à jour, il est impossible de répondre correctement aux questions environnementales mondiales liées à l'océan que sont la pollution, les effets et l'atténuation des changements climatiques, l'acidification de l'océan, la gestion des écosystèmes, la perte de biodiversité et la destruction des habitats. Les États membres de la COI ont maintes fois souligné la nécessité de surveiller et de gérer les données biogéographiques relatives aux océans qui sont un élément clé pour la gestion des ressources océaniques et côtières à l'échelle nationale. Ce poste appuiera le rôle joué par la COI dans la surveillance de la biodiversité et des écosystèmes, la gestion de données et la production d'informations par le biais de l'OBIS et du GOOS.

35. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), fonds de données recueillies au cours des dix années d'existence du Census of Marine Life, un projet de 650 millions de dollars des États-Unis conduit par une fondation qui a rassemblé des données produites par 2 700 chercheurs et 540 expéditions, a permis de mettre en place le réseau mondial actuel de données biogéographiques et d'attirer la communauté de chercheurs qui lui est associée. En conséquence, l'Assemblée de la COI à sa 25^{e} session (résolution XXV/4 de la COI, juin 2009), a adopté l'OBIS au sein de son programme IODE. L'OBIS a continué de se développer et a créé un réseau constitué de centaines de fournisseurs de données à travers le monde. Il fournit désormais une base de données unique en son genre, la plus grande base de données mondiale en ligne et en libre accès sur la diversité, la répartition et l'abondance de l'ensemble des espèces marines. Le système fournit des données de base importantes par rapport auxquelles les évolutions futures pourront être mesurées, et est utilisé dans le monde entier pour planifier les politiques de conservation de l'océan, identifier les points chauds de la biodiversité et les tendances mondiales de la répartition des espèces. Lors de la 10^{e} Conférence des Parties (décision X/29 de la COP-10, paragraphes 10 et 35, octobre 2010), les 193 États membres de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont été encouragés à renforcer davantage les efforts prodigués par les réseaux scientifiques à l'échelle mondiale, tels que l'OBIS, afin de poursuivre la mise à jour d'une base de données mondiale exhaustive et accessible de toutes les formes de vie marine, et de continuer d'évaluer et de cartographier la répartition et l'abondance des espèces marines. Ils ont également invité explicitement la COI/UNESCO à faciliter la disponibilité et l'interopérabilité des meilleurs jeux de données et informations existants sur la diversité biologique marine et côtière aux échelles mondiale, régionale et nationale. Dans ce contexte, les données de l'OBIS sont utilisées pour l'identification des aires marines les plus importantes sur le plan biologique, un processus lancé par la CDB. Elles servent également à l'identification des écosystèmes marins vulnérables, un processus dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par ailleurs, l'OBIS fournira des informations pour les évaluations mondiales de l'état de la biodiversité marine, qui seront présentées par exemple dans la première Évaluation mondiale de l'état de l'océan réalisée par les Nations Unies. L'OBIS apportera son soutien à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et pourrait contribuer à d'autres programmes de l'UNESCO tels que le Programme sur l'homme et la biosphère et le Programme marin du patrimoine mondial. Afin de poursuivre et développer ce programme important et unique sur la biodiversité marine au sein du système des Nations Unies, et de s'assurer que la COI/UNESCO puisse conserver son rôle de chef de file mondial dans la coordination de la base de connaissances mondiale sur la biodiversité marine, des effectifs en personnel suffisants et stables sont nécessaires.

36. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) étend ses activités aux variables biologiques et écosystémiques, tout en maintenant les observations actuelles. Dans sa résolution XXVI-8, la COI a décidé de reconduire son engagement à l'égard du GOOS, en l'alignant sur un Cadre pour l'observation de l'océan et sur une approche tenant compte des variables océaniques essentielles, et en élargissant la série de variables afin de prendre en compte un ensemble croissant de besoins sociétaux. Ces dernières incluent la surveillance continue des impacts humains sur les écosystèmes marins, afin de contribuer à leur gestion durable et de veiller à ce que les bénéfices des précieux biens et services écosystémiques liés à l'océan soient maintenus. La résolution souligne le rôle essentiel du GOOS en matière de délivrance d'observations et de produits permettant d'orienter les actions engagées dans le cadre de conventions mondiales, notamment la CDB. Afin d'apporter un soutien adéquat au nouveau groupe « Biologie/ Écosystèmes » du GOOS, du personnel spécialisé est nécessaire.

IOCARIBE :

37. À la demande du Secrétariat de la COI, le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO a procédé à un examen de la structure régionale du Secrétariat de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) en vue d'identifier les contraintes opérationnelles et de formuler des recommandations pour l'avenir. Il est entre autres ressorti de cet examen que la situation actuelle du Secrétariat de l'IOCARIBE n'est pas viable, la principale recommandation étant la nécessité de le renforcer afin qu'il fasse la preuve d'une amélioration de sa performance et de son efficacité et qu'il se dote d'une base solide assurant la viabilité financière de ses activités futures. Le rapport conclut en recommandant que le Secrétariat à Carthagène soit renforcé et que son fonctionnement soit assuré par un secrétaire de l'IOCARIBE à temps plein et non par l'utilisation, conjointement avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, de 20 % du temps de travail d'un membre du cadre organique en poste au Bureau de l'UNESCO à Kingston (Jamaïque).

VISIBILITÉ ET INFORMATION DU PUBLIC :

38. L'information du public revêt une importance stratégique pour le succès des programmes de la COI. Elle contribue à faire connaître à un plus large public la mission de la COI ainsi que ses objectifs stratégiques de programme et à mobiliser des partenaires pour les atteindre. Une communication efficace et une meilleure visibilité dépendent de la bonne teneur du programme. Les activités d'information du public doivent dès lors faire partie intégrante de l'élaboration et de la planification du programme. La création de ce poste à mi-temps au sein du Secrétariat de la COI garantira une proximité avec les responsables de programme, facilitera la communication et renforcera la qualité des produits d'information de la COI.

STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AXÉE SUR LES RÉGIONS :

39. Le renforcement des capacités est l'une des principales missions de la COI et ce plan stratégique entend associer cette mission au mandat de la Commission dans le domaine du transfert des techniques marines (TMT). La COI élaborera une nouvelle stratégie de développement des capacités qui permettra d'améliorer considérablement les qualifications océanographiques des ressortissants de ses États membres au niveau de l'enseignement supérieur formel. Cette initiative de développement des capacités a pour objectif de faire en sorte que les États membres disposent d'un noyau de spécialistes hautement qualifiés en sciences de la mer capables de conseiller leur gouvernement sur la manière de gérer leurs océans et leurs côtes. Dans le même temps, elle vise à diffuser plus largement les compétences de ce groupe initial grâce à des formations nationales. En parallèle, un vivier d'océanographes qualifiés veillera à ce que les États membres les moins avancés et en développement disposent des capacités locales nécessaires pour recevoir les technologies marines qui seront transférées des États membres plus développés. Cette nouvelle stratégie préparera le terrain pour le transfert de technologie et permettra à la COI de remplir le mandat qui lui a été confié par les Nations Unies dans le domaine du transfert des techniques marines. Cette mesure fait écho au document final de la Conférence

Rio + 20 intitulé « L'avenir que nous voulons », paragraphe 160 : « Nous déclarons qu'il importe de renforcer les capacités des pays en développement afin qu'ils soient en mesure de tirer parti de la conservation et de l'exploitation durable des océans et des mers et de leurs ressources et, à cet égard, nous mettons l'accent sur la nécessité de coopérer dans le domaine de la recherche scientifique sur les milieux marins pour appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les textes issus des grandes réunions au sommet consacrées au développement durable et pour assurer le transfert de technologie, en tenant compte des Critères et principes directeurs concernant le transfert de techniques marines énoncés par la Commission océanographique intergouvernementale ».

RENFORCER LA POSITION DE LA COI DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES OÙ ELLE POSSÈDE UN AVANTAGE COMPARATIF OU APPORTE UNE VALEUR AJOUTÉE :

40. La COI continuera de jouer son rôle de point focal au sein du système des Nations Unies pour les sciences, les observations et les services océaniques et le renforcement des capacités. À ce titre, elle contribuera à un certain nombre de processus du système, répondra aux besoins exprimés par l'Assemblée générale des Nations Unies et jouera un rôle actif dans les mécanismes interinstitutions des Nations Unies. La position de la COI sera renforcée dans le cadre des initiatives suivantes :

ÉVALUATION MONDIALE DE L'ÉTAT DE L'OCÉAN DES NATIONS UNIES

41. Après le Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), les Nations Unies ont mis en place un processus périodique d'évaluation des aspects environnementaux, économiques et sociaux des océans et mers du monde. Cet appel a été réitéré dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio + 20. Il s'agit du « Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques », qui donnera lieu à une série d'évaluations de l'état de l'océan prenant appui sur les nombreuses évaluations déjà réalisées par les États et les organisations internationales. L'objectif consiste à fournir une base scientifique solide pour la prise de décisions à l'échelle mondiale sur les océans et les mers de la planète, ainsi qu'un cadre pour les évaluations nationales et régionales et les décisions de gestion. L'Assemblée générale des Nations Unies a lancé le premier cycle du Mécanisme en 2011 afin de publier la première évaluation mondiale intégrée de l'océan d'ici à fin 2014.

42. La COI a joué un rôle essentiel dans la mise en place du Mécanisme lors de la phase préliminaire d'Évaluation des évaluations, et à ce titre, elle a été invitée par l'Assemblée générale des Nations Unies à fournir un appui technique et scientifique au Mécanisme (résolution A/RES/66/231 de l'Assemblée générale des Nations Unies).

43. En collaboration avec d'autres partenaires tels que le PNUE et l'UN-DOALOS (Secrétariat du Mécanisme), la COI continuera de soutenir les travaux du Groupe d'experts chargé du développement de l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan, en diffusant les divers apports scientifiques et rapports d'évaluation. Le Programme d'évaluation des eaux transfrontalières du FEM, dont les composantes marines sont supervisées par la COI, fournira des indicateurs écologiques et socioéconomiques de référence à l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan. La COI dirigera également la mise en œuvre d'activités de développement des capacités à l'échelle régionale afin de faire participer la communauté scientifique à la préparation des évaluations régionales. Enfin, elle apportera un soutien technique en matière de communication et de sensibilisation dans le cadre de l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan.

PACTE POUR LES OCÉANS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

44. En août 2012, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé le *Pacte pour les océans*, une initiative visant à définir, pour le système des Nations Unies, une vision stratégique qui lui permette de s'acquitter de manière plus cohérente et plus efficace de ses mandats relatifs aux océans, ainsi qu'il est prescrit dans le document final de la Conférence Rio + 20 « *L'avenir que nous voulons* ». Il vise à fournir à tous les acteurs un cadre qui facilite leur collaboration aux fins de la réalisation rapide de l'objectif fixé par le Pacte : « Des océans en bonne santé pour un monde prospère ». La COI contribuera à la réalisation des trois objectifs du *Pacte pour les océans*, qui sont les suivants :

- protéger les personnes et améliorer la santé des océans ;

- protéger et remettre en état le milieu et les ressources naturelles des océans, assurer leur pérennité et rétablir leur pleine capacité de production alimentaire ainsi que les services indispensables qu'ils fournissent ; et

- faire mieux connaître les océans et veiller à ce qu'ils soient mieux gérés.

45. La COI apportera son soutien au développement du Pacte et fournira, conjointement avec le PNUE et le PNUD, un appui administratif au Groupe consultatif sur les océans qui a été créé afin d'élaborer un plan d'action axé sur les résultats. La COI devrait coordonner et diriger en tant que de besoin un certain nombre d'activités dans le cadre du Pacte, pendant la durée de ce dernier (2012-2017).

46. Outre les deux actions stratégiques précédemment décrites, la COI jouera un rôle actif dans les initiatives/questions suivantes :

(iii) les mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies sur les affaires maritimes par le biais d'ONU-Océans ;

(iv) le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) ;

(v) le Processus consultatif officieux des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) ;

(vi) les questions relatives à la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, examinées par l'Assemblée générale des Nations Unies ;

(vii) le processus de réalisation de l'objectif de développement durable et l'agenda pour le développement post-2015 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies ; et

(viii) le Partenariat mondial pour les océans dirigé par la Banque mondiale.

LE RAPPORT MONDIAL SUR LES SCIENCES OCÉANIQUES DE LA COI :

47. Le Secrétariat de la COI a lancé le processus d'élaboration du Rapport mondial sur les sciences océaniques dans le cadre de l'engagement volontaire pris par la COI lors de la Conférence Rio + 20, visant à réaliser une évaluation mondiale et régionale des besoins des pays en développement et des petits États insulaires en développement (PEID) en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la recherche scientifique marine et de l'observation de l'océan. L'engagement repose sur la proposition contenue dans la publication interinstitutions des Nations Unies pilotée par la COI et intitulée « *Plan pour la durabilité de l'océan et des zones côtières* ».

48. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques devrait fournir un aperçu (i) des investissements, (ii) des ressources et (iii) de la productivité dans le domaine de l'océanographie. Il offrira un moyen de recenser et d'évaluer les capacités humaines et institutionnelles des États membres en matière de recherche marine et de gestion des observations et des données/informations océanographiques et donnera un aperçu mondial des principales évolutions et tendances dans les domaines de la technologie marine, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.

49. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques contribuera au mandat conféré à la COI d'identifier des domaines de coopération internationale en recherche scientifique marine afin de faire appliquer les dispositions pertinentes de la Partie XIII de l'UNCLOS, ainsi que d'identifier des moyens de faciliter le transfert de techniques marines (Partie XIV de l'UNCLOS basée sur les Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines).

50. Ce mécanisme d'établissement de rapports sur les capacités nationales devrait également permettre de promouvoir le rôle des comités océanographiques nationaux (NOC) en tant que principal mécanisme intersectoriel au niveau national pour la collecte et la validation des informations destinées à servir de base pour l'élaboration du rapport national, et devrait également renforcer la visibilité de la COI au niveau national. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques devrait être publié tous les quatre à cinq ans.

51. Cette proposition a été présentée au Bureau de la COI et acceptée par celui-ci lorsqu'il s'est réuni à Paris les 14 et 15 janvier 2013.

ALLOCATION DE RESSOURCES PROPOSÉE

Allocation budgétaire proposée pour 2014-2015 (sur la base du projet de 37 C/5 – 653 millions de dollars)								
Résultat escompté/Fonction	**TOTAL**	**SIÈGE**	**HORS SIÈGE**				**Priorités globales**	
			AFRIQUE	**ÉTATS ARABES**	**ASIE ET PACIFIQUE**	**AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**	**Afrique**	**Égalité des genres**
ER 6 - Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan								
A. Recherche océanographique								
PMRC	155 000	155 000						
Sources et puits de carbone océanique	90 800	90 800						
Changement climatique et écosystèmes	70 000	40 000			30 000		10 000	
Sous-total A	***315 800***	***285 800***	***0***	***0***	***30 000***	***0***	***10 000***	***0***
B. Systèmes d'observation/gestion de données								
GOOS	431 000	301 000	60 000			70 000	115 000	
PRPO	160 000		30 000		130 000		30 000	
Observations de la JCOMM	100 000	100 000					10 000	
IODE/OBIS	150 000	150 000						
Sous-total B	***841 000***	***551 000***	***90 000***	***0***	***130 000***	***70 000***	***155 000***	***0***
Total ER 6	**1 156 800**	**836 800**	**90 000**	**0**	**160 000**	**70 000**	**165 000**	**0**
ER 7 - Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques								
C. Systèmes et services d'alerte rapide								
Promotion de Systèmes d'alerte aux tsunamis intégrés	160 000	130 000		30 000			10 000	
Éducation des communautés	130 000	70 000			60 000		10 000	
Évaluation des aléas côtiers	130 000	70 000			60 000			

HAB	66 200	66 200					5 000	
Services de la JCOMM	100 000	100 000					10 000	
IODE/OBIS	50 000	50 000						
Sous-total C	***636 200***	***486 200***	***0***	***30 000***	***120 000***	***0***	***35 000***	***0***
D. Évaluation afin de renforcer l'interface science-politiques								
Évaluation mondiale de l'océan	100 000	100 000					5 000	
Pollution par les nutriments	90 000	90 000						
Adaptation au changement climatique	90 000	30 000	30 000			30 000	30 000	
Sous-total D	***280 000***	***220 000***	***30 000***	***0***	***0***	***30 000***	***35 000***	***0***
Total ER 7	**916 200**	**706 200**	**30 000**	**30 000**	**120 000**	**30 000**	**70 000**	**0**
ER 8 - Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières								
E. Gestion et gouvernance durables								
Organes directeurs de la COI	300 000	300 000						
Sous-commissions régionales de la COI	180 000		60 000		60 000	60 000	60 000	
Partenariats au sein des Nations Unies	88 320	88 320						
Politique/Gouvernance et sensibilisation	100 000	100 000						10 000
Pacte pour les océans	100 000	100 000					20 000	10 000
Sous-total E	***768 320***	***588 320***	***60 000***	***0***	***60 000***	***60 000***	***80 000***	***20 000***
F. Développement des capacités								
Développement des capacités (y compris TMT et GEBCO)	380 000	80 000	100 000		100 000	100 000	125 000	
IODE/OBIS	120 000	90 000	30 000				30 000	
ICAM et aménagement de l'espace marin	100 000	100 000					20 000	
Rapport mondial sur les sciences océaniques	100 000	100 000					20 000	10 000
Sous-total F	***700 000***	***370 000***	***130 000***	***0***	***100 000***	***100 000***	***195 000***	***10 000***
Total ER 8	**1 468 320**	**958 320**	**190 000**	**0**	**160 000**	**160 000**	**275 000**	**30 000**
TOTAL PROGRAMME COI	**3 541 320**	**2 501 320**	**310 000**	**30 000**	**440 000**	**260 000**	**510 000**	**30 000**
Dépenses liées au programme, coûts de fonctionnement et charges communes	**142 680**							
TOTAL ACTIVITÉS DE PROGRAMME	**3 684 000**							
TOTAL PERSONNEL (SUR LA BASE DU COÛT INTÉGRAL)	**8 171 000**							
TOTAL	**11 855 000**							

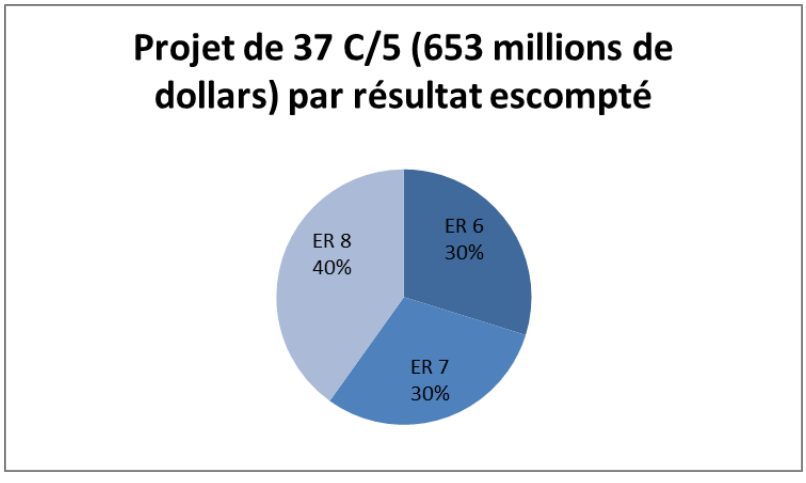

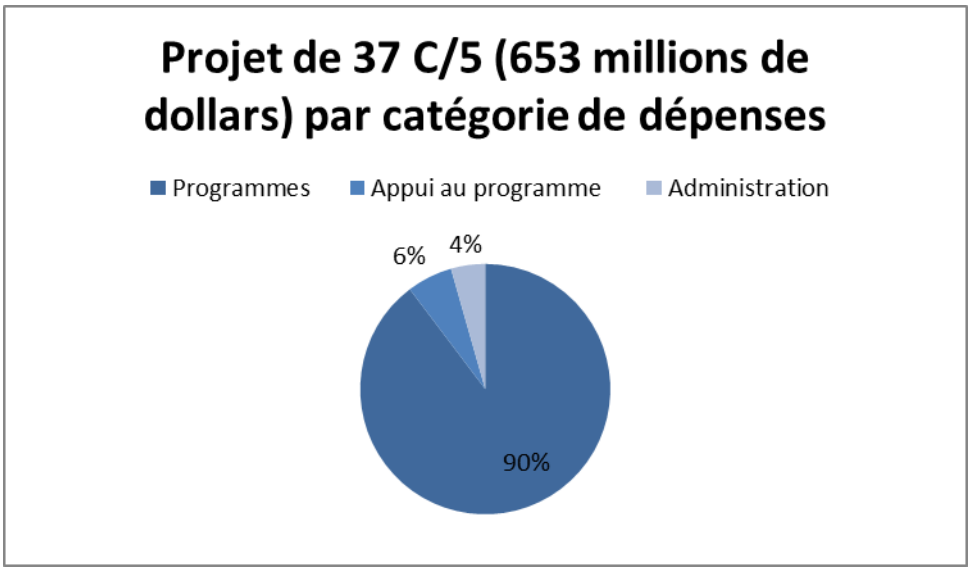

DÉPENSES PRIORITAIRES SUR LA BASE DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE ATTENDUE POUR 2014-2015

52. Au moment de la préparation du 37 C/5 projet pour examen par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 191e session (avril 2013), les États-Unis n'avaient pas informé l'UNESCO de leur décision d'éventuellement s'abstenir de verser leur contribution en 2014-2015. Cependant, puisque cette contribution représente 22 % du budget du Programme ordinaire de l'UNESCO, il est nécessaire de mener une réflexion collective sur les mesures qu'il faudrait prendre afin de limiter les répercussions de ce déficit potentiel sur les programmes de la COI.

53. Par ailleurs, le fait que les États membres aient accepté la proposition de la Directrice générale de se fonder sur le principe de « croissance nominale zéro » pour le budget 2014-2015 signifie une réduction nette de 8,7 % du budget de l'Organisation (représentant la différence entre la croissance nominale zéro et les besoins estimés dans le cadre d'un scénario de croissance réelle zéro).

54. Dans ce contexte, le Secrétariat souhaiterait obtenir l'avis de l'Assemblée sur l'approche à adopter en cas de grave déficit de trésorerie sur la base de l'hypothèse la plus pessimiste, c'est-à-dire d'une réduction de 30 % équivalant à une allocation budgétaire globale de 8,3 millions de dollars pour la COI.

55. La première conséquence d'un tel scénario serait la réduction de la dotation en personnel par le maintien du gel de l'ensemble des postes vacants. Étant donné qu'un seul poste supplémentaire de secrétaire (niveau G) devrait devenir vacant au cours du prochain exercice biennal, les coûts de dotation en personnel devraient être estimés à environ 6,6 millions de dollars.

56. Dans ce scénario, le budget total des activités de programme serait d'environ 1,7 million de dollars, soit légèrement inférieur au budget de 2 millions de dollars de l'exercice biennal en cours (0,9 million de dollars au titre des « plans de travail » du 36 C/5, plus les allocations approuvées au titre du Fonds d'urgence de l'UNESCO, d'un montant de 1,1 million de dollars).

57. Le tableau ci-dessous est fourni à des fins de comparaison.

Comparaison des allocations (Projet de 37 C/5 (653 millions) ; 36 C/5 approuvé ; Plans de travail du 36 C/5)			
Fonction	**Projet de 37 C/5 (653 millions)**	**36 C/5 approuvé**	**Plans de travail du 36 C/5**
ER 6 - Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan			
A. Recherche océanographique			
PMRC	155 000	250 000	20 000
Sources et puits de carbone océanique	90 800	79 400	20 000
Impact du changement climatique sur les écosystèmes	70 000	70 000	20 000
Sous-total A	***315 800***	***399 400***	***60 000***
B. Systèmes d'observation/gestion de données			
GOOS (y compris GLOSS et OOPC)	431 000	299 600	65 000
PRPO	160 000	160 000	20 000
Observations de la JCOMM	100 000	85 000	34 000
IODE/OBIS	150 000	134 000	28 125
Sous-total B	***841 000***	***678 600***	***147 125***
TOTAL ER 6	**1 156 800**	**1 078 000**	**207 125**
ER 7 - Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques			
C. Systèmes et services d'alerte rapide			
Promouvoir des Systèmes d'alerte aux tsunamis intégrés et durables	160 000	135 700	60 000
Éduquer les communautés menacées (TIC)	130 000	80 000	20 000
Capacités des États membres en matière d'évaluation des risques côtiers	130 000	80 000	0
HAB	66 200	66 200	30 000
Services de la JCOMM	100 000	85 000	0
IODE/OBIS	50 000	44 700	9 375
Sous-total C	***636 200***	***491 600***	***119 375***
D. Évaluation afin de renforcer l'interface science-politiques			
Évaluation mondiale de l'océan	100 000	70 000	20 000
Pollution par les nutriments	90 000	90 000	0
Adaptation au changement climatique pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et les PEID	90 000	80 000	0
Sous-total D	***280 000***	***240 000***	***20 000***
TOTAL ER 7	**916 200**	**731 600**	**139 375**
ER 8 - Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières			
E. Gestion et gouvernance durables			
Organes directeurs de la COI	300 000	610 000	110 000
Sous-commissions régionales de la COI	180 000	227 600	95 000
Partenariats au sein des Nations Unies	88 320		
Politique/Gouvernance et sensibilisation	100 000		
Pacte pour les océans	100 000		
Sous-total E	***768 320***	***837 600***	***205 000***
F. Développement des capacités			
Développement des capacités (y compris TMT et GEBCO)	380 000	155 000	0
IODE/OBIS	120 000	107 200	22 500
Outils d'aide à la décision (ICAM et aménagement de l'espace marin)	100 000	100 000	30 000
Rapport mondial sur les sciences océaniques	100 000		

Comparaison des allocations (Projet de 37 C/5 (653 millions) ; 36 C/5 approuvé ; Plans de travail du 36 C/5)			
Fonction	**Projet de 37 C/5 (653 millions)**	**36 C/5 approuvé**	**Plans de travail du 36 C/5**
Sous-total F	***700 000***	***362 200***	***52 500***
TOTAL ER 8	**1 468 320**	**1 199 800**	**257 500**
Plate-forme intersectorielle sur l'adaptation au changement climatique		**100 000**	**100 000**
TOTAL PROGRAMME COI	**3 541 320**	**3 109 400**	**704 000**
Dépenses liées au programme, coûts de fonctionnement et charges communes	**142 680**	**430 000**	**238 199**
TOTAL ACTIVITÉS DE PROGRAMME	**3 684 000**	**3 539 400**	**942 199**

58. Si d'importantes coupes de trésorerie s'avéraient nécessaires, les réductions des budgets de programme pourraient être effectuées de manière stratégique, en évitant de supprimer totalement un ou plusieurs domaines thématiques. Une autre solution, consistant à appliquer un simple principe de répartition (par exemple : X % des fonds disponibles du Programme ordinaire devraient être affectés à Y [nombre] priorités), pourrait aussi être choisie par l'Assemblée.

59. Une attention prioritaire devra être accordée aux programmes qui ne peuvent être supprimés ou dont le budget ne pourrait être fortement réduit en dessous du niveau de 2012-2013 sans que des dommages irréparables ne soient infligés à la COI. Dans le même temps, de nouvelles initiatives ont été lancées, qui pourraient attirer d'importantes ressources extrabudgétaires et renforcer la position de la COI au sein du système des Nations Unies ou en tant que chef de file mondial (par exemple, le développement des capacités/Pacte pour les océans/Rapport mondial sur les sciences océaniques).

60. Malheureusement, les engagements de partenariat et de coparrainage (par exemple, le PMRC, le Bureau régional des programmes à Perth (PRPO), le cofinancement du projet financé par le FEM concernant la pollution par les nutriments) qui ne peuvent simplement pas être pleinement honorés dans le cadre de ce scénario, devront peut-être être ramenés aux niveaux des plans de travail du 36 C/5 si la COI entend maintenir ses programmes de base, ne serait-ce qu'à un niveau réduit.

61. De même, les réunions des organes directeurs, y compris l'infrastructure de gouvernance des sous-commissions régionales, devront être budgétées à peu près au même niveau que dans les plans de travail du 36 C/5. Dans le cas du Conseil exécutif/de l'Assemblée de la COI, cela risque d'impliquer la nécessité soit de réduire la durée et le nombre des réunions, soit de les financer par des contributions volontaires versées par les États membres à des fins spécifiques. Les États membres peuvent également envisager d'accueillir ou de financer l'une des sessions, de manière à alléger la pression sur le budget ordinaire de la Commission et à permettre une allocation plus appropriée des ressources en faveur des domaines de programme.

62. Afin d'obtenir l'avis de l'Assemblée de la COI sur les moyens d'établir les priorités et d'allouer les crédits dans le cadre de l'enveloppe budgétaire potentiellement réduite, le Secrétariat propose la série de principes suivants pour l'établissement des priorités :

- Priorité : rôle manifestement prépondérant de la COI dans l'appropriation du domaine/ programme
- Le programme répond au mandat intergouvernemental
- Le programme influence les gouvernements dans leurs activités nationales
- Portée de la participation des États membres (inclusivité)
- Synergies avec d'autres programmes de la COI

- Nécessité de préserver/maintenir les programmes de base, tout en mobilisant des fonds extrabudgétaires en faveur des activités de développement des capacités
- Nécessité d'allouer des fonds de démarrage en faveur de nouveaux programmes à fort impact potentiel ainsi qu'à des questions émergentes (susceptibles d'attirer des fonds extrabudgétaires).

63. Par ailleurs, l'Assemblée souhaitera peut-être donner son avis sur des questions pour lesquelles il pourra être nécessaire de faire des choix ou de trouver un juste équilibre :

- Accent mis sur les contacts étroits avec la communauté océanographique /Accent mis sur les applications et les services
- Réduire le financement des programmes ayant des partenaires solides susceptibles de les prendre en charge (en réduisant également le rôle de la COI).

64. Une autre méthode pourrait consister à identifier des États membres « champions » afin que des bureaux financés et pourvus en personnel prennent la responsabilité d'un programme complet de la COI, sur le modèle du Bureau des projets pour l'IODE (Belgique).

65. Dans l'Addendum 2 au 37 C/5, « Plan d'exécution du document 37 C/5 sur la base de la situation de trésorerie attendue pour 2014-2015 », la Directrice générale de l'UNESCO a exprimé l'espoir que les États membres continueront d'apporter des contributions au Fonds volontaire d'urgence de l'UNESCO en 2014-2015, étant donné que le biennium 2012-2013 a montré qu'il était capital de pouvoir compter sur de telles contributions pour l'exécution du programme. Dans le cas de la COI, l'allocation de 1,1 million de dollars par la Directrice générale au titre du Fonds d'urgence de l'UNESCO a permis à la Commission de mettre en œuvre 58 % du programme 36 C/5 approuvé, alors qu'elle n'aurait pu mettre en œuvre que 24 % dans le cadre de la seule enveloppe budgétaire ordinaire réduite.

66. Dans ce contexte, les États membres de la COI souhaiteront peut-être réfléchir à d'autres moyens appropriés de contribuer au financement de la COI dans de telles circonstances, soit en augmentant le niveau de leurs contributions volontaires, soit en instaurant d'autres contributions financières (cotisations ou autre mécanisme de versement de contributions), comme le prévoit l'article 10.4 des Statuts de la COI.

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

67. La pertinence et l'efficacité des programmes de la COI dépendent dans une large mesure du niveau du financement extrabudgétaire, surtout en période de contraintes financières.

68. Le projet de 37 C/5 fournit l'estimation des ressources extrabudgétaires qui devraient être disponibles en 2014-2015 **sur la base des informations à disposition en février 2013 concernant les projets pour lesquels des fonds ont déjà été reçus ou ont fait l'objet d'un engagement ferme**. Cette approche conduit à un montant de 3,1 millions de dollars pour la COI, répartis par résultat escompté comme illustré ci-dessous :

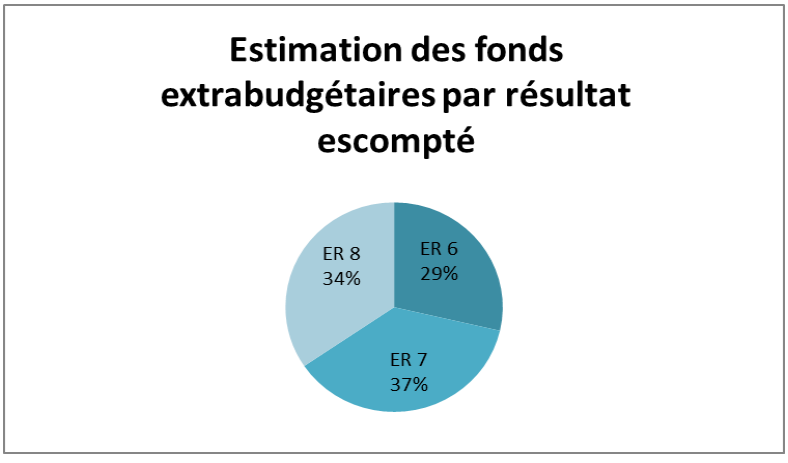

69. Pour garantir la pérennité des efforts, il est essentiel que tous les fonds extrabudgétaires viennent en complément de priorités du Programme ordinaire. À cette fin, les propositions au titre du Programme additionnel complémentaire (CAP) ont été élaborées et figurent dans un addendum distinct au présent document.